[Prénom Nom]
[3 rue de la Mairie, 44000 Nantes]
Téléphone : [06 12 34 56 78]
Courriel : [adresse@exemple.fr]

Syndic [Foncia Nantes]
[12 place du Commerce, 44000 Nantes]
À l'attention du service gestion

À [Nantes], le [24 septembre 2026]

Lettre recommandée avec accusé de réception
Objet : Mise en demeure de réaliser les travaux de [ravalement de la façade]

Madame, Monsieur,

Copropriétaire au sein de la résidence [Le Parc des Tilleuls, 3 rue de la Mairie, 44000 Nantes], je vous ai signalé dès le [5 février 2026] la nécessité de procéder au ravalement de la façade nord, dégradée par des fissures et des infiltrations. Ces travaux ont été votés à l'assemblée générale du [12 décembre 2025] (résolution n° [12]). Malgré mes relances téléphoniques du [20 février 2026] et du [10 mars 2026], aucun devis n'a été commandé.

Cette carence est contraire à l'article 18 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 : le syndic est tenu d'exécuter les décisions de l'assemblée générale et d'assurer la conservation de l'immeuble. Les photos ci-jointes montrent des fissures de [3 mm] sur [2 mètres linéaires] et des traces d'humidité en allège. La copropriété engage sa responsabilité si un dommage supplémentaire survient.

Je vous mets en demeure de faire réaliser les travaux de ravalement sous un délai de [30 jours] à réception de la présente. Passé ce délai, je déposerai une requête devant le tribunal judiciaire de [Nantes] pour obtenir l'exécution forcée sous astreinte conformément à l'article 19-1 de la même loi.

Je tiens à votre disposition tout document complémentaire. Une copie de cette mise en demeure est adressée au président du conseil syndical.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Prénom Nom]

Pièces jointes : photos des fissures datées du [5 mars 2026], copie de la résolution n° [12] de l'AG du [12 décembre 2025], courriel de relance du [20 février 2026].